

ARDEQAF

**Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET**

**Rapports
du Commissaire aux Comptes
Exercice clos au 31/12/2021**

ARDEQAF
Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2021

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2021

A l'Assemblée Générale de l'association ARDEQAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARDEQAF, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 02 mai 2022
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Norman ALLAL



BILAN ACTIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2021

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	100 774,11	55 684,10	45 090,01	49 181,09
Constructions	5 905 391,74	3 003 693,28	2 901 698,46	3 060 191,13
Installations techniques, matériel et outillage	206 077,21	193 052,08	13 025,13	12 147,07
Autres immobilisations corporelles	1 157 365,46	998 064,48	159 300,98	156 310,23
Immob. en cours / Avances & acomptes	463 268,87		463 268,87	127 255,00
Immobilisations financières				
Participations				
Autres titres immobilisés	324 473,67		324 473,67	324 473,67
Autres immobilisations financières	8 092,57		8 092,57	7 588,57
ACTIF IMMOBILISE	8 165 443,63	4 250 493,94	3 914 949,69	3 737 146,76
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 567 608,87	12 443,16	1 555 165,71	1 274 178,57
Fournisseurs débiteurs	904,36		904,36	3 314,59
Personnel			0,00	296,87
Autres créances	888 719,85		888 719,85	593 608,33
Divers				
Valeurs mobilières de placement			0,00	150 000,00
Disponibilités	1 550 478,36		1 550 478,36	1 746 254,55
Charges constatées d'avance	46 469,19		46 469,19	41 510,29
ACTIF CIRCULANT	4 054 180,63	12 443,16	4 041 737,47	3 809 163,20
TOTAL ACTIF	12 219 624,26	4 262 937,10	7 956 687,16	7 546 309,96



BILAN PASSIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
PASSIF		
Capital social ou individuel	832 728,41	832 728,41
Autres réserves	2 400 754,04	1 847 505,27
Résultat de l'exercice	-7 434,32	553 248,77
Subventions d'investissement	2 043 529,72	1 977 653,79
Provisions réglementées	26 353,59	26 353,59
CAPITAUX PROPRES	5 295 931,44	5 237 489,83
Provisions pour risques	39 000,00	39 000,00
Provisions pour charges	451 319,06	409 909,60
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	490 319,06	448 909,60
Emprunts		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	532 282,61	497 956,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 191,40	292 784,50
Personnel	165 549,24	175 148,06
Organismes sociaux	254 187,44	259 299,05
Autres dettes fiscales et sociales	92 981,14	101 968,13
Dettes fiscales et sociales	512 717,82	536 415,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 607,82	3 134,49
Autres dettes	243 731,03	16 203,42
Produits constatés d'avance	604 905,98	513 416,53
DETTES	2 170 436,68	1 859 910,53
TOTAL PASSIF	7 956 687,16	7 546 309,96



COMPTE DE RESULTAT

31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21	du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS		
Production vendue	3 618 619,82	3 029 422,14
Subventions d'exploitation	2 564 480,43	2 607 147,62
Autres produits	180 492,83	106 574,71
Total	<u>6 363 593,08</u>	<u>5 743 144,47</u>
CONSOMMATIONS M/SES ET MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	22,06	6,70
Autres achats & charges externes	1 328 923,15	1 150 098,25
Total	<u>1 328 945,21</u>	<u>1 150 104,95</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	5 034 647,87	4 593 039,52
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	390 079,53	323 455,39
Salaires et Traitements	3 201 691,14	2 958 948,05
Charges sociales	1 193 649,45	1 102 200,22
Amortissements et provisions	383 813,69	436 473,28
Autres charges	12 220,29	21 349,70
Total	<u>5 181 454,10</u>	<u>4 842 426,64</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-146 806,23	-249 387,12
Produits financiers	1 953,74	2 132,76
Charges financières	6 883,91	8 183,72
Résultat financier	<u>-4 930,17</u>	<u>-6 050,96</u>
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	-151 736,40	-255 438,08
Produits exceptionnels	151 105,53	847 666,98
Charges exceptionnelles	6 803,45	38 980,13
Résultat exceptionnel	<u>144 302,08</u>	<u>808 686,85</u>
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 434,32	553 248,77



ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers : elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association ARDEQAF. Les éléments d'information ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif. Le résultat de l'exercice 2020 est un déficit de 7 434.32€



PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de l'Association sont établis selon les normes comptables définies par le plan comptable général élaboré par le conseil national de la comptabilité et approuvé par l'arrêté ministériel du 27 avril 1982 et par référence à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

La méthode du prorata temporis est appliquée pour l'amortissement des immobilisations, les biens sont amortis dès leur date de mise en service.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

La comparaison des deux exercices a été rendue possible.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

ENGAGEMENT RECUS PAR L'ASSOCIATION

Néant



REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2021, les rémunérations versées aux trois cadres dirigeants et salariés les mieux rémunérés se sont élevées à **167 666 euros**.

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	25 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier de bureau	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

ACTIF CIRCULANT

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Une hypothèque conventionnelle de premier rang a été inscrite à hauteur de 430 000 euros pour la garantie du prêt de 430 000 euros.

Un nantissement de comptes de titres financiers a été constitué à hauteur de 101 504 euros pour la garantie du prêt de 145 000 euros.



Un nantissement de comptes de titres financiers à hauteur de 204 000 euros pour la garantie du prêt de 400 000 euros.

Un nantissement de comptes de titres financiers à hauteur de 55 006.75 euros pour la garantie du prêt de 110 000 euros contracté sur 2021.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La provision pour charges de 422 334.06 euros correspond aux engagements retraite à fin 2021.

PROVISION POUR RISQUES

Une provision pour un litige aux prudhommes a été constituée à hauteur de 39 000€ en 2020 et a été laissée inscrite dans les comptes suite à l'appel de la décision en première instance.

Une provision pour rupture conventionnelle et licenciement a été constituée à hauteur de 28985 €.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice 2021 les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 10 128 euros.



PRODUITS A RECEVOIR**435 237.98 €****Dont :**

SDN 2021 OLIVET ETAB A FACTURER	10 500,00
MM 2021 OLIVET ETAB A FACTURER	12 600,00
MM SDN BOURGES OLIVET	7 437,50
ARIFTS REFERENTS DE PARC 2021	12 314,73
UDAF FORM 07/12/21	450,00
FACTURES CAFERUIS 2 ETABLIR	21 782,63
FACTURES MJ POLE EMPLOI CDC 21	5 724,00
FRAIS FORM SOURISSEAU A RECEVOIR	10 245,83
APPEL OFFRE REGION AES28 04-11/21	48 602,10
APPEL OFFRE REGION 28 AES DECEMBRE	6 097,65
APPEL OFFRE REGION 45 AES DECEMBRE	12 535,62
APPEL OFFRE REGION 18 AES DECEMBRE	44 253,11
FACTURES AES	5 826,24
DRIFP APP A RECEVOIR	6 085,78
VAE EN COURS SUR 2021	27 542,62
BC EN COURS SUR 2021	2 619,00
ADVF 45 CO TRAIT GRETA	4 372,23
SDN BLOIS CO TRAIT GRETA	15 092,18
ADVF 18 CO TRAIT GRETA	22 407,15
PREQUALIF GIEN CO TRAIT GRETA	9 690,67
SUBVENTION PIC A RECEVOIR	2 800,00
FACTURES TMA POLE EMPLOI	11 126,64
AIDE 1 ER EQUIPEMENT A RECEVOIR	22 500,00
AIDE RESTO HEBGT OPCO 2021	9 437,98
PART CNFPT CONTRAT 20-22 PUBLIC	29 292,50
OPCO CONTRATS PART 21 20-22	6 832,41
OPCO CONTRATS PART 21 21-23	28 614,65
FERON FACT ETABLIE 2022	1 725,00
COMPLEMENT PRISE EN CHARGE CNFPT	36 729,76
TOTAL	435 237,98



FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES.....**68 151.85 €****Dont :**

ERTS CONSO 4è TRIM	795,07
AFFRANCHISSEMENTS DECEMBRE	1 450,36
BOURGES COMMUNICATIONS DECEMBRE	13,08
LA MOTHE CONSO 2è SEMESTRE	336,09
PRESTATION AES 09/11/21	143,50
PRESTATION AES 10/12/21	287,00
PRESTATION ME 16/12/21	91,00
FRAIS DEPLCTS AES 18-19/11/21	48,72
LOC AES SALLE LA RADIO 11/2021	1 881,00
LOC AES SALLE LA PEPINIERE 12/2021	1 440,00
PRESTATIONS Vacations 2021	3 803,00
COULEUR 13/10 AU 31/12	3 743,22
LOC AMPHITHEATRE 09/12	240,00
LOC SALLE AES MONATRGIS 12/21	450,00
PRESTATIONS F.C 06/10 ET 08/12	123,00
PRESTATIONS F.C 04/10 ET 06/12	123,00
PRESTATIONS F.C 30/09 18/10 08/11	328,00
PRESTATIONS DEESS 15/01/21	1 200,00
PRESTATIONS DEESS 11/02/21	600,00
AFPA PRESTATIONS TMA	30 945,30
SOLDE CAC 2021	6 072,00
FRAIS DEPLACEMENT DEC 21	309,72
REMBT TROP PERCU FSE 2018	5 319,02
LOCATION BLOIS	5 000,00
LA POSTE DEC 21	406,82
REST DEC LA MOUILLERE	785,00
RICOH DEC 21	532,63
ACCOMPAGNT IME CHAMPHOL	843,00
INTERV S BONOT	800,00
ORANGE DEC 21	42,32
TOTAL	68 151,85



CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**46 469.19 €**

WOLKERS LIAISONS SOCIALES 2022	199,26
WOLTERS MEMO SOCIAL2022	19,16
EDIT. F LEFEBVRE ALERTES ET CONSEIL	84,50
WOLTERS MEMO SOCIAL 2022	38,32
L'ETUDIANT - REFERENCEMENT MINI-SIT	332,50
AURIGA MAINT PAYPOX 2022	503,42
ASH-ABT GUIDE NERET PART 2022	42,20
ELSEVIER ABONT METIERS PETITE ENFAN	88,00
AURIGA MAINT EXT CEGID 2022	420,00
ASH BOURGES	74,50
PMB HEBERGEMENT 2022	1 166,42
PMB ASSISTANCE 2022	501,02
AUBEAUFXE MAINT SITE INTERNET 2022	244,50
QUADIENT LOC MACH. AFFR 2022	774,71
RF PAYE ABONT PART 2022	178,50
LE FIGARO ABONT 2022	391,00
ABONT PART 2022	234,00
AURIGA MAINT MODULES AURION 2022	13 328,54
EDIT LEGISLATIVES PART 2022	382,80
ABONT MEDIA SOCIAL EXPERT PART 2022	68,41
ORANGE PARE FEU PART 2022	69,40
ABONT 2022 RF SOCIAL	322,81
SMART-IT LICENCE ANTIVIRUS 2022	1 770,60
SMART-IT LICENCE ANTIVIRUS 2023	1 770,60
SMART-IT LICENCE ANTIVIRUS 2024	1 327,95
QUADIENT LOC BALANCE 2022	851,99
DALLOZ ABONT 2022 REVUE DROIT SANIT	413,51
ABONT 2022 NEUROPSYCHIATRIE DE L'EN	648,00
ABONT ASH PART 2022	651,87
TEAMVIEWER PART 2022	6 106,32
ABONT 2022 TRAITE PSYCHIATRIE/PEDIA	776,00
GALLIE MAINTENANCE PART 2022	2 374,39
ADS-COM JANV 2022	30,00
ABONT 2022 GUIDE DE L'INTERVENT. SO	149,00
ABONT 2022 GUIDE FAMILIALE/PROTECTI	324,00
ABONT 2022 GUIDE DU HANDICAP	169,00
ABONT 2022 SMART ACTION RH	205,00
ABONT 2022 REVUE FRANCAISE DES AFFA	68,04
ABONT 2022 CAHIERS FRANCAIS	34,20
AVEM LOC + MAINT TPE 2022	402,00
LICENCE GENIAL.LY PART 2022	50,00
ABONT 2022 ALTERNATIVES	
ECONOMIQUES	99,00
ORANGE 01 AU 22/01/22	23,07
ORANGE 01 AU 22/01/22	23,07
ABONT 2022	75,00



ABONT 2022 FICHES PRATIQUES	459,68
ABONT 2022 LE MONDE DIPLOMATIQUE	59,00
O2SWITCH HEBERGEMENTS APPLIS 2022	72,00
MISTRALMEDIA INSERTIONS ONISEP 2022	3 190,00
C.F ABT LA REP NUMERIQUE 2022	228,70
EDIT ERES ABONT 2022 REVUE AMPAN	70,00
LA VIE OUVRIERE ABONT 2022	84,00
HUMENSIS ABONT 2022 PSYCHIATRIE ENF	80,00
CYRANO	889,50
LA FORET DU PUY KDO SALALRIES	1 075,23
ELIS JANVIER 2022	85,08
ORANGE CHARTRES 01-2022	72,46
VODOLIS MAINT TEL 1ER TRIM 2022	544,36
LACOSTE RAMES PAPIER BOURGES	91,57
SMART IT 01/01/2022-30/09/2022	796,77
RICOH MAINTENANCE 01/2022	3,20
ORANGE 01/2022	778,56
RAMETTES PAPIERS POUR 2022	82,50
TOTAL	46 469,19

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

604 905.98€

VIRT REGION CENTRE	230 000,00
FRAIS SCOL CAFERUIS 2022	4 340,00
DI ET FRAIS SCOL ES POUR 2022	54 260,26
DI ET FRAIS SCOL ETS POUR 2022	8 553,33
DI ET FRAIS SCOL AS POUR 2022	17 300,00
DI ET FRAIS SCOL ME POUR 2022	22 446,67
FRAIS FORMATION ME POUR 2022	21 429,50
FRAIS FORMATION SE ES 2022	78 090,78
SUBVENTION BLISC	9 260,50
SUBVENTION AGEFIPH	36 445,00
SUBVENTION CDC PIC APPRENT	46 970,40
FACTURATION OPCO	75 809,54
TOTAL	604 905,98



DETTES FISCALES ET SOCIALES**512 731.03€****dont :**

Personnel.....	165 549.24 €
Organismes sociaux	254 187.44 €
Etat et collectivités publiques	92 981.14 €

Charges exceptionnelles..... 6 803.45€

671000 Régularisations de comptes	155,93
672100 Interventions formation 2019	717,50
672100 Remboursement FSE 2018	5 319,02
678000 Contrôle URSSAF	611
TOTAL	6 803,45

Produits exceptionnels..... 151 105.53 €

ECART REM CHEQUES	120,00
CD 28 GRATUITE DES LOCAUX 19-20	9 317,70
RISTOUNE CREDIT COOPERATIF	24,80
VIRT PROMETA CFAI CENTRE	383,00
ANNULATION DE CHEQUES	569,99
VIRT OPCO SANTE DU 04/08/2020	1 059,97
VIRT POLE EMPLOI DU 04/08/2020	462,00
Total du compte 770000	11 933,46
 CESSION CITROEN C3 CZ-501-LV	 2 300,00
Total du compte 775100	2 300,00
 REPRISE SUB AU RESULTAT 2021	 136 872,07
Total du compte 777100	136 872,07
TOTAL	151 105,53



Comptes annuels au 31/12/2021					
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS					
IMMOBILISATIONS	Valeur brute	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL (I)	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	100 774,11				100 774,11
Constructions/Agencements	5 858 517,86	46 873,88			5 905 391,74
Installations techniques	199 442,93	6 634,28			206 077,21
Autres immobilisations corporelles	1 245 406,06	59 130,64	147 171,24		1 157 365,46
Autres					-
Immobilisations corporelles en cours	127 255,00	336 013,87			463 268,87
Avances et acomptes					-
TOTAL (II)	7 531 395,96	448 652,67	147 171,24	-	7 832 877,39
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					-
Prêts					
Autres titres et immobilisations financières	332 062,24	1 504,00	1 000,00		332 566,24
TOTAL (III)	332 062,24	1 504,00	1 000,00		332 566,24
TOTAL (I+II+III)	7 863 458,20	450 156,67	148 171,24	-	8 165 443,63

Comptes annuels au 31/12/2021

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL (I)	0	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	51 593,02	4 091,08			55 684,10
Constructions/Agencements	2 798 326,73	205 366,55			3 003 693,28
Installations techniques	187 295,86	19 792,92	14 036,70		193 052,08
Autres immobilisations corporelles	1 089 095,83	41 249,13	132 280,48		998 064,48
Autres					-
Immobilisations corporelles en cours					-
Autres					-
Immobilisations corporelles en cours					
TOTAL (II)	4 126 311,44	270 499,68	146 317,18	-	4 250 493,94
TOTAL (I+II+III)	4 126 311,44	270 499,68	146 317,18	-	4 250 493,94

Comptes annuels au 31/12/2021

NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	Montant début exercice	Affectation des résultats	Mouvements postes	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice	
FONDS PROPRES							
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Fonds associatifs sans droit de reprise	832 728,41					832 728,41	
RESERVES							
Statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementaire							
-investissement	637 857,91					637 857,91	
-compensation	177 369,44					177 369,44	
-trésorerie	220 934,96					220 934,96	
Autres réserves	811 342,96	553 248,77				1 364 591,73	
REPORT A NOUVEAU							
Report à nouveau excédentaire						-	
Report à nouveau déficitaire						-	
Lié aux résultats antérieurs						-	
RESULTAT COMPTABLE	553 248,77	- 553 248,77		- 7 434,32		- 7 434,32	
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Réserves de trésorerie						-	
Subventions d'investissements	1 977 653,79			202 748,00	136 872,07	2 043 529,72	
Différence sur réalisations d'éléments d'act	26 353,59					26 353,59	
Autres provisions réglementées							
TOTAL (I)	5 237 489,83	-	-		136 872,07	5 295 931,44	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour risques							
Provisions pour départ à la retraite						-	
Provisions pour charges	409 909,60			100 870,85	59 461,39	451 319,06	
Provisions pour grosses réparations						-	
Provisions pour ARTT						-	
Autres provisions risques et charges	39 000,00					39 000,00	
TOTAL (II)	448 909,60	100 870,85		100 870,85	59 461,39	490 319,06	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION							
Sur immobilisations :							
-incorporelles							
-corporelles							
-financières							
Sur stocks et en cours							
Sur comptes clients	22 677,60			12 443,16	22 677,60	12 443,16	
Autres provisions pour dépréciation						-	
TOTAL (III)				12 443,16	22 677,60	12 443,16	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	5 686 399,43	100 870,85		113 314,01	219 011,06	5 798 693,66	
Dont dotations et reprises :							
-d'exploitation				113 314,01	219 011,06		
-financière							
-exceptionnelle							

Comptes annuels au 31/12/2021

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		à un an au plus	à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	332 566,24	8 092,57	324473,67
Comptes clients et comptes rattachés	1 567 608,87	1 567 608,87	
Autres créances	888 719,85	888 719,85	
Charges constatées d'avance	46 469,19	46 469,19	
TOTAL	2 835 364,15	2 510 890,48	324473,67
(1) Montant :			
-Prêts accordés en cours d'exercice			
-Remboursements obtenus en cours d'exercice			

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE	
		1 an au plus	à plus de 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	532 282,61	92 721,78	439 560,83
Emprunts et dettes financières divers		-	
Fournisseurs et comptes rattachés	271 191,40	271 191,40	
Dettes fiscales et sociales	512 717,82	512 717,82	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 607,82	5 607,82	
Autres dettes	243 731,03	243 731,03	
Produits constatés d'avance	604 905,98	604 905,98	
TOTAL	2 170 436,66	1 730 875,83	439 560,83
(1)			
Emprunts souscrits en cours d'exercice	110 000,00		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 619,19		

ARDEQAF

**Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos au 31/12/2021**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2021**

A l'Assemblée Générale de l'association ARDEQAF,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 02 mai 2022
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Norman ALLAL

